ANNEXE 11.3. OU CE 26. Sept 18

LES PERMANENCES DU SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'OCCUPATION DES SOLS

A partir d'octobre 2018



Lors de permanences, le service instructeur Terres de Lorraine Urbanisme se tient à disposition, aux côtés des communes, pour conseiller et accompagner dans la préparation des autorisations d'occupation des sols (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis d'aménager, permis de démolir...).

POURQUOI?

- Accompagner tout porteur de projet le plus tôt possible,
- · Renseigner sur les règles d'urbanisme,
- Guider dans la constitution d'un dossier de demande d'autorisation d'occupation des sols et sur les pièces à fournir,
- Expliquer les motivations d'un avis rendu par le service instructeur.

POUR QU1?

- Habitant pétitionnaire
- Tout organisme qui vient dans le processus de construction : architecte, lotisseur, aménageur...
- Elu municipal et personnel municipal

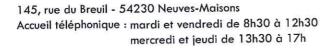
QUAND?

- Mardi matin de 9h00 à 12h00 à Tantonville
 - avec Carole KOBIS à la CC du Pays du Saintois, 21 rue de la gare
- Mercredi de 8h30 à 12h00 à Ecrouves
 - avec Carole KOBIS, au siège de la CC Terres Touloises, rue du Mémorial du Génie
- Jeudi matin de 9h00 à 12h00 à Colombey-les-Belles
 - avec Laura MARTIN à la CC du pays de Colombey et du Sud Toulois, 6 impasse de la Colombe
- Vendredi matin de 9h00 à 12h00 à Neuves-Maisons
 - avec Yannick PAQUIN au siège administratif de la CC Moselle et Madon, 145 rue du Breuil

COMMENT?

Contacter le service instructeur pour fixer un rendez-vous au lieu et jour souhaité. Ainsi l'instructeur disposera du dossier et des renseignements utiles lors de la permanence.

Contact standard : mardi matin, mercredi après-midi, jeudi après-midi, vendredi matin Tél. 03 54 95 65 95 ou accueil-tdlu@cc-mosellemadon.fr











11.3b

SERVICE INSTRUCTEUR





A compter du 1^{er} octobre 2018, le service d'instruction des autorisations d'occupation des sols déménage sur Neuves-Maisons. Pour procéder au déménagement, le service sera fermé les 27 et 28 septembre 2018.

Le service instruit toujours pour l'ensemble des communes des 4 intercommunalités : Terres Touloises (jusqu'au 31/12/2018), Pays du Saintois, Pays de Colombey et du Sud Toulois et Moselle et Madon (sauf Toul et les communes en RNU Etat).

Le service reste à disposition des élus, personnel communal, pétitionnaires et professionnels pour conseiller et accompagner le plus en amont possible les projets.

LES NOUVELLES COORDONNÉES

Adresse postale : TDLU - 145 rue du Breuil - 54230 Neuves-Maisons

Standard tél: 03 54 95 65 95

A noter l'adresse avec la boite postale actuelle ainsi que le numéro de standard resteront opérationnels jusqu'au 31 décembre 2018.

L'ACCUEIL DU SERVICE

- Accueil téléphonique : mardi et vendredi de 8h30 à 12h30 et mercredi et jeudi de 13h30 à 17h00. En dehors de ces horaires, n'hésitez pas à envoyer un mail explicatif de la demande : accueil-tdlu@icc-mosellemadon.fr
- Accueil physique : permanences sur rendez-vous, pour les maires, pétitionnaires et professionnels :
- Mardi matin de 9h00 à 12h00 à Tantonville
 - avec Carole KOBIS à la CC du Pays du Saintois, 21 rue de la gare
- Mercredi de 8h30 à 12h00 à Ecrouves
 - avec Carole KOBIS, au siège de la CC Terres Touloises, rue du Mémorial du Génie
- Jeudi matin de 9h00 à 12h00 à Colombey-les-Belles
 - avec Laura MARTIN à la CC du pays de Colombey et du Sud Toulois, 6 impasse de la Colombe
- Vendredi matin de 9h00 à 12h00 à Neuves-Maisons
 - avec Yannick PAQUIN au siège administratif de la CC Moselle et Madon, 145 rue du Breuil

Pour prendre rendez-vous sur l'une de ces permanences, contacter l'accueil au 03 54 95 65 95. En dehors de ces créneaux, d'autres rendez-vous peuvent être pris selon les disponibilités respectives.







